



Doc. 13919
17 novembre 2015

Le sort des détenus gravement malades en Europe

Amendement¹ n° 1

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de résolution, paragraphe 10.1, remplacer les mots «consacrent le droit à l'égalité des soins médicaux» par les mots suivants :

«garantissent le droit à l'égalité d'accès aux soins de santé».

1. 2015 - Commission permanente de novembre

